Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212202048-20260504-2026_05_04_06-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 04 mai 2026

Date convocation : 20 avril 2026	Le quatre mai deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Guy CONNAN, Maire.**
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	**Etaient présents :** Guy CONNAN, Marie Christine BINOT, Yannick CARMIGNAC, Katia RABE, Philippe DURANTI, Marion LE FLEM, Jacques LE HONSEC, Pierre LE BARS, Murielle TATARA-VIVILLE, Mauro Giuseppe LECCACORVI, Viviane LE GOFF, Sébastien LE MINOUX, Anthony ROBINARD et Brigitte LE BAIL. **Absent :** **Excusés :** Anne LAZAREVITCH, qui donne procuration à Jacques LE HONSEC **Secrétaire de séance** : Viviane LE GOFF

2026_05_04_06 OBJET : **Régularisation Secteur Briantel**

Une administrée souhaite régulariser rapidement sa situation. C'est suite à son passage en mairie, que la commune a retracé l'historique de ses parcelles, pour comprendre l'objet de sa demande.

Afin de pouvoir répondre favorablement à la cession de parcelles dans le domaine communal, il reste une opération de bornage à effectuer, une division pour prendre en compte le mur existant, qui doit lui être restitué.

La commune a reçu une proposition par le cabinet géomètre qui a effectué l'ensemble des bornages, suite à la création de la voirie dans ce secteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité ,**

ACCEPTE Le devis proposé par GEOMAT pour un montant de 1 820 euros HT (2 184 euros TTC)

PRECISE Qu'il s'agit d'une opération de régularisation de voirie communale

AUTORISE M. le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,

MAIRIE DE PLOËZAL (22)